165, de Carillon, 2ème étage, local 309 Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740

Courrier électronique: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

Rappel historique pour ne pas tourner en rond

9 décembre 2004

«Back to the future» - 4:

Aider... à rester pauvre?

Journal *Le Devoir*, 4 décembre 1969, un économiste se prononce dans un article en page 1.

«La nouvelle loi, nous dit M. Leahey ne prévoit en aucun cas des prestations suffisantes pour couvrir les besoins normaux d'une famille en 1969. Même en ajoutant à ces prestations les allocations familiales, cette conclusion demeure valable. Ce qui scandalise surtout l'économiste, c'est que ces prestations qui coûtent excessivement cher à l'État du Québec — et par voie de conséquence à tous les citoyens — ne permettront même pas aux assistés sociaux de sortir véritablement de leur pauvreté chronique.

Même si le but véritable de la loi d'aide sociale est de combler le déficit qui existe entre les besoins d'une famille ou d'une personne seule et les revenus dont elle dispose (Bill 26), dans la pratique ces besoins d'une famille sont évalués bien au-dessous de ce que l'ensemble des citoyens considèrent comme besoins prioritaires normaux. [...]

Aider un citoyen productif nous dit encore M. Leahey est rentable même si cette aide doit être importante au début. Il est plus économique à long terme de sortir un individu de sa pauvreté que de l'aider pendant toute sa vie.»

Solange Chalvin, «Selon l'économiste P. Leahey : Les nouveaux taux d'aide sociale ne permettent pas aux assistés sociaux de sortir de leur misère.»

Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée nationale

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté vous rappelle son objection à l'adoption du projet de loi 57 pour remplacer la loi actuelle sur l'aide sociale.

Le Collectif n'a pas arrêté de répéter, cet automne, que ce projet de loi retournerait le Québec 40 ans en arrière en matière d'aide sociale. Ne trouvez-vous pas que les problèmes que nous dénonçons aujourd'hui ressemblent beaucoup à ceux qui étaient dénoncés en 1969, avant la première loi d'aide sociale ?

Il est possible d'arrêter de tourner en rond dans l'histoire. Vous pouvez agir.

Il est urgent:

- 1. de retirer le projet de loi 57;
- 2. d'indexer pleinement toutes les prestations d'aide sociale dès janvier 2005, et d'assurer cette indexation d'année en année, hors d'atteinte de la discrétion politique ;
- 3. de mettre en place un régime de sécurité du revenu couvrant les besoins essentiels sur une base de droit, sans égard à l'aptitude présumée au travail.